

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : JM One-Part Pourable Sealer

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80217-5108

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue  
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit de scellement

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 et les règlements sur les produits dangereux**

Irritation de la peau : Catégorie 2

Dommages oculaires  
graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Mutagénéicité de la cellule  
germinale : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition unique : Catégorie 1 (thymus)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 1 (thymus, Foie, Reins)**Éléments étiquette SGH**

## JM One-Part Pourable Sealer

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus, Foie, Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P307 + P311 En cas d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Entreposage:**

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

**Autres dangers**

Inconnu.

## JM One-Part Pourable Sealer

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique**

Mélange

**Composants dangereux**

| Nom Chimique   | No. CAS    | Concentration (% w/w) |
|--|------------|-----------------------|
| N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine           | 1760-24-3  | >= 1 - <= 5           |
| quartz (SiO <sub>2</sub> )                             | 14808-60-7 | >= 0.1 - <= 1         |
| dioxyde de titane                                      | 13463-67-7 | >= 0.1 - <= 1         |
| dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain              | 22673-19-4 | >= 0.1 - <= 1         |
| 1,2-éthanediamine, N,N-bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]- | 74956-86-8 | >= 0.1 - <= 1         |
| 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphénol      | 25973-55-1 | >= 0.1 - <= 1         |

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
 Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié                       | : | Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre sèche<br>Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool       |
| Moyens d'extinction inadéquats                     | : | Jet d'eau à grand débit  |
| Produits de combustion dangereux                   | : | oxydes de carbone<br>oxydes d'azote<br>Oxydes de silicium<br>étain/oxydes d'étain<br>titane/oxydes de titane |
| Autres informations                                | : | Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.  |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.                  |

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

|   |   |  |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.  |
| Précautions pour la protection de l'environnement                           | : | Éviter que le produit pénètre dans les égouts.<br>Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.   |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage                    | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

|   |   |   |
|---|---|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.   |
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : | Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.<br>Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Équipement de protection individuelle, voir la section 8.<br>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.<br>Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. |
| Conditions de stockage sûres                                    | : | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.   |

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Composants                                | No. CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)       | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|---|------------|--|---|-----------|
| dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain | 22673-19-4 | TWA                                      | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | OSHA      |
|   |            | TWA                                      | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | ACGIH     |
|   |            | STEL                                     | 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | ACGIH     |
|   |            | TWA                                      | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA AB OEL |
|   |            | STEL                                     | 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA AB OEL |
|   |            | VEMP                                     | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA QC OEL |
|   |            | VECD                                     | 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA QC OEL |
|   |            | TWA                                      | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA BC OEL |
|   |            | STEL                                     | 0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA BC OEL |
|   |            | LMPT                                     | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | CA ON OEL |
|   |            | TWA                                      | 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)                     | NIOSH REL |
| dioxyde de titane                         | 13463-67-7 | TWA                                      | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA AB OEL |
|   |            | VEMP (poussière totale)                  | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA QC OEL |
|   |            | TWA (poussière totale)                   | 15 mg/m <sup>3</sup>                              | OSHA      |
|   |            | TWA                                      | 10 mg/m <sup>3</sup> (Oxyde de titane)            | ACGIH     |
|   |            | TWA (Poussière totale)                   | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA BC OEL |
|   |            | TWA (fraction de poussière inhalable)    | 3 mg/m <sup>3</sup>                               | CA BC OEL |
| quartz (SiO <sub>2</sub> )                | 14808-60-7 | TWA (Matières particulaires respirables) | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | CA AB OEL |
|   |            | LMPT (Fraction respirable)               | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA ON OEL |
|   |            | VEMP (poussière)                         | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA QC OEL |

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

|  |  |                                 |  |           |
|--|--|---------------------------------|--|-----------|
|  |  | respirable)                     |  |           |
|  |  | TWA<br>(Fraction<br>respirable) | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                        | ACGIH     |
|  |  | TWA<br>(respirable)             | 10 mg/m <sup>3</sup> /<br>%SiO <sub>2</sub> +2 | OSHA      |
|  |  | TWA<br>(respirable)             | 250 mppcf /<br>%SiO <sub>2</sub> +5            | OSHA      |
|  |  | TWA<br>(Poussière<br>inhalable) | 0.05 mg/m <sup>3</sup>                         | NIOSH REL |
|  |  | TWA<br>(Respirable)             | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                        | CA BC OEL |
|  |  | TWA<br>(Respirable)             | 0.025 mg/m <sup>3</sup><br>(Silice)            | CA BC OEL |
|  |  | TWA<br>(Poussière<br>inhalable) | 0.05 mg/m <sup>3</sup>                         | OSHA      |

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains  
Matériau : Gants de protection
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Aspect  | : liquide               |
| Couleur   | : divers, gris, blanc   |
| Odeur   | : douce                 |
| Seuil de l'odeur                                      | : Donnée non disponible |
| pH  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation                           | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair  | : > 93 °C               |
| Taux d'évaporation                                    | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure                      | : Sans objet            |
| Limite d'explosivité, inférieure                      | : Sans objet            |
| Pression de vapeur                                    | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative                            | : Donnée non disponible |
| Densité relative                                      | : 1.55                  |
| Solubilité dans l'eau                                 | : Donnée non disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants                     | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)                | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation                       | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique                               | : Donnée non disponible |
| Viscosité   |                         |
| Viscosité, dynamique                                  | : 30,000 - 40,000 mPa.s |
| Viscosité, cinématique                                | : Donnée non disponible |

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité                           | : Stable à température et pression ambiantes normales.   |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans des conditions normales.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Réaction exothermique avec des acides forts.<br>Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Conditions à éviter                  | : Exposition à l'humidité.   |
| Produits incompatibles               | : Acides forts   |

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**Toxicité aiguë****Produit:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,295 mg/kg  
Méthode: OPPTS 870.1100  
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.49 - < 2.44 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: OPPTS 870.1300  
BPL: oui
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OPPTS 870.1200  
BPL: oui

**quartz (SiO<sub>2</sub>):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**dioxyde de titane:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
- Toxicité cutanée aiguë : Méthode: Jugement d'expert  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1,864 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
- Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 7,750 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
BPL: non  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Plus haute concentration disponible pour les tests.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 1,100 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: non  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OPPTS 870.2500  
Résultat: Irritation légère de la peau  
BPL: oui  
Remarques: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Espèce: Rat  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Résultat: Corrosif, catégorie 1C - dans les cas où les réactions se produisent après des expositions variant de 1 heure à 4 heures et des observations allant jusqu'à 14 jours.

**Lésion/irritation grave des yeux****Composants:****N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Des effets irréversibles aux yeux  
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD  
BPL: oui

## JM One-Part Pourable Sealer

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

### Lésion/irritation grave des yeux

#### **dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Espèce: Lapin

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

Méthode: test d'irritation oculaire in vitro

Remarques: oeil de lapin

### Lésion/irritation grave des yeux

#### **1,2-éthanediamine, N,N-bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]-:**

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Composants:

#### **N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

Type d'essai: Essai de maximisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: oui

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### **dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Type d'essai: Essai de maximisation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

### Mutagénicité de la cellule germinale

#### Composants:

#### **dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Mutagénicité de la cellule germinale- Évaluation : Un ou des résultats positifs obtenus lors des tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques sont soutenus par des résultats positifs obtenus lors des tests de mutagénicité in vitro ou de la relation de l'activité de la structure chimique avec des mutagènes connus des lignées germinales.

#### **IARC**

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

 quartz (SiO<sub>2</sub>)

14808-60-7

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

dioxyde de titane

13463-67-7

#### **OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**NTP**

Connu pour être cancérigène pour l'homme

quartz (SiO<sub>2</sub>)

14808-60-7

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Toxicité pour la reproduction : Nette évidence d'effets nocifs la fonction sexuelle et la fertilité,  
- Évaluation et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations effectuées sur des animaux

**STOT - exposition unique****Composants:****N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Appareil respiratoire  
Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition unique****dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Organes cibles: thymus  
Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**STOT - exposition répétée****Composants:****dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

Voies d'exposition: Ingestion  
Organes cibles: thymus  
Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**STOT - exposition répétée****2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphénol:**

Voies d'exposition: Ingestion  
Organes cibles: Foie, Reins  
Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****quartz (SiO<sub>2</sub>):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain:**

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0036 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 190 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type d'essai: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4 - -0.82 (20 °C / 20 °C)

**2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphénol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 7.3 (25 °C / 25 °C)

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I  
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.
- Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
- Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.

Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know****CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Toxicité pour la reproduction  
Mutagénéicité de la cellule germinale  
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)  
Corrosion cutanée ou irritation  
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire

**SARA 302** : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

## JM One-Part Pourable Sealer

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

### Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

### Prop. 65 de la Californie

**⚠️ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.

DSL : En conformité avec les inventaires

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Date de révision : 11/20/2023

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants

OSHA : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

**JM One-Part Pourable Sealer**

Version 3.0

Date de révision 11/20/2023

Date d'impression 11/20/2023

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| CA QC OEL / VECD | : | Valeur d'exposition de courte durée   |
| NIOSH REL / TWA  | : | Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek |
| OSHA / TWA       | : | 8-hour time weighted average  |
| OSHA / TWA       | : | 8-hour time weighted average  |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.